

Aide à la création d'emploi

AMIENS METROPOLE

Présentation du dispositif

Amiens Métropole soutient le développement des PME.

L'aide à la création d'emploi accompagne les entreprises dans leur projet de développement en favorisant la création d'emploi en CDI sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Sont éligibles à cette aide, les entreprises < 250 salariés justifiant d'au moins une année d'activité (1 exercice fiscal) et inscrites au RCS et/ou au RM.

Critères d'éligibilité

La création d'emplois devra porter, au minimum sur 9 emplois en CDI (Équivalent Temps Plein).

Les embauches devront être réalisées dans les 3 ans suivant la signature de la convention.

Dépenses concernées

Sont concernés les dépenses liées aux coûts salariaux bruts estimés des emplois directement créés par le projet de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

L'aide prend la forme d'une subvention de 3 000 € par emploi créé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme





La demande se fait auprès d'Amiens Métropole à deveco@amiens-metropole.com.

La demande doit être présentée avant le commencement des recrutements.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - > Lieu d'immatriculation
 - > Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - > Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

AMIENS METROPOLE

• Direction du Développement Economique et de l'Emploi

6 rue des Hautes Cornes BP 2720 80027 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03 22 97 15 86

E-mail: deveco@amiens-metropole.com

Fichiers attachés

• Lettre type de sollicitation d'aide à la création d'emploi (4/04/2024 - 58.6 ko)